connu pour un *humerus humain* récemment désarticulé.

On retrouva bientôt dans les égoûts des rues voisines dix-neuf autres débris du corps, et plus tard des morceaux de peau et d'autres fragments, au nombre total de soixante-dix-huit, qui permirent de reconstituer à peu près entièrement le cadavre.

Les femmes qui avaient vu l'assassin faire disparaître les membres de sa victime avaient donné son signalement, en faisant remarquer qu'il ressemblait au gardien de la paix Prévost, bien connu dans le quartier, et qu'il était vêtu d'une longue blouse bleue et coiffé d'une casquette de soie. D'autre part, l'accusé, ainsi vêtu et coiffé et portant un panier sous le bras, avait été rencontré à deux reprises, pendant la soirée du 10 septembre, dans la rue de la Chapelle, par son collègue Daumas, auquel il avait parlé et raconté qu'il faisait un déménagement pour un ami.

Quelque invraisemblable que fut la culpabilité d'un homme appartenant au corps si justement estimé des gardiens de la paix, Prévost fut mandé au commissariat de police.

Il commençait déjà à se trahir par son trouble et par ses mensonges sur l'emploi de son temps pendant la soirée précédente, lorsque, en apercevant les débris humains déposés dans la salle où il avait été amené, il pâlit et voulut parler : « Où est la tête? » lui demanda brusquement le magistrat. L'accusé répondit qu'on la trouverait à son domicile.

La perquisition qui fut opérée amena, en effet, la découverte de la tête de la victime, ainsi que la masse en fer qui avait servi à l'assommer et du couteau, qui furent retrouvés dans le buffet, enfin de la boîte renfermant les bijoux du malheureux courtier.

On constata aussi la présence de quelques tâches de sang sur un pantalon de l'accusé et sur le carreau de la chambre, ainsi que sur la table et sur le buffet.

Prévost a fait des aveux complets. Ce crime odieux, dont il a raconté lui-même tous les détails, était prémédité de longue date.

Dès le 8 août, un jour qu'il se trouvait en compagnie d'un de ses collègues, il avait examiné deux couperets à l'étalage d'un ferrailleur, et, les trouvant trop petits, avait recommandé au marchand de le prévenir s'il venait à en trouver un plus fort. Le 21 ou le 22 du même mois, il achetait un couteau de boucher à large lame et le faisait repasser avec soin. Enfin, dans la matinée même du 10 septembre, il faisait l'acquisition d'un couperet et d'une pierre à faux destinée à l'aiguiser, et remplissant d'eau à l'avance plusieurs vases et plusieurs bouteilles, afin de ne point être obligé d'en aller chercher à la pompe après la perpétration de son crime.

Le sinistre sang-froid dont l'assassin avait fait preuve donna lieu de penser qu'il n'en était point à son coup d'essai et fit rechercher minutieusement ses antécédents.

L'attention de la justice se trouve ainsi ramenée sur la mystérieuse disparition de la fille Blondin.

On apprit que, peu de temps après cet événement, Prévost, qui se trouvait auparavant dénué de toutes ressources, avait acheté des meubles pour une somme de 400 fr. et avait cessé de demeurer en garni; puis l'on constata qu'il avait vendu, ou offert en vente, ou engagé au Mont-de-Piété divers objets ayant appartenu à sa maîtresse, tels que descente de lit et un dessus de lit, une paire de boucles d'oreilles, une chaîne de montre, une pince à sucre, une statuette en bronze, un parapluie, etc. Il avait vendu, notamment, à la dame Foury, au mois de mai 1870, un châle tartan dont sait que la victime portait le jour de l'assassinat.

Malgré la gravité de ces charges, l'accusé commença par nier sa culpabilité ; mais, le 14 octobre, ayant été amené dans la chambre même où le crime avait été commis, il se détermina à faire des aveux devenus inévitables.

On retourna dans un talus des fortifications, à l'endroit où Prévost avait enfoui la tête de la fille Blondin, les fragments d'un crâne humain, à demi brisé, ainsi que des débris de main : l'état de ce crâne permet de supposer que la victime n'avait point été étranglée, ainsi que le déclare son assassin, mais peut-être assommée, comme devait l'être plus tard le sieur Lenoble.

Nous avons fait connaître les faits ; nous allons rendre compte de la première audience, qui s'est ouverte, à dix heures.

Dans la salle des assises, où s'entasse la foule des grands jours, l'entrée de l'accusé est accueillie par un long frémissement. Un silence profond s'établit quand, après les formalités d'usage, Prévost se lève pour répondre aux questions du président, M. Hardoin :

D. Vous avez 44 ans ; à 12 ans, vous perdiez vos parents ; un peu plus tard, vous êtes entré en apprentissage chez un boucher, puis, vous avez été soldat ?

R. Oui, monsieur.

D. Nous passerons sur la partie de votre existence antérieure à 1871. A cette époque, vous faisiez la connaissance de la fille Blondin ?

R. Oui.

D. Elle vous aimait ?

R. Elle le disait. (Mouvement.)

D. Elle vous aimait beaucoup et voulait vous épouser. Vous saviez que cette fille portait constamment sur elle toutes ses valeurs ?

R. Constamment. Oh ! non, monsieur. Elle avait toujours quelque argent sur elle, mais pas tout.

D. Vous viviez dans une intimité absolue avec d'Adèle Blondin. Elle vous avait fait part de l'intention de réaliser ses titres: vous l'avez assassinée pour qu'elle n'en ait pas le temps ?

R. Non.

D. C'est ce que vous avez dit vous-même dans l'instruction, cependant. Auriez-vous l'intentinon de revenir sur vos aveux?

R. Monsieur le président, je suis bien embarrassé, je vous assure...

D. Il faut répondre, allons !

R. Eh bien... eh bien ! oui. Je n'avais pas d'autre moyen de me débarrasser de cette femme.

La voix de l'accusé était humble aux premiers mots. Tout d'un coup, elle s'est fait violente. Mais comme s'il était brisé par sa propre véhémence, Prévost se laisse tomber sur son banc et éclate en sanglots.

— Voyons, reprend le président, vous n'êtes pas une nature faible ; ne jouez pas l'émotion. Ce que vous semblez ressentir en ce moment, on sait fort bien que vous êtes incapable de l'éprouver.

L'accusé paraît revenir au sang-froid. Sa haute taille se redresse. Il regarde un instant la salle, où s'entasse un auditoire que n'a pas effrayé la tourmente glaciale du matin.

Prévost a le teint animé, les traits gros, les yeux sombres ; ses pommettes en saillie pointent entre des favoris noirs qui se prolongent sous le menton et une barbe longue et fournie. Le meurtrier d'Adèle Blondin et de Lenoble se retourne vers la cour, fait signe qu'il est prêt à parler. C'est d'un ton larmoyant qu'il relate la visite de sa maîtresse, invitée par lui à déjeuner. Après le repas, dit-il, elle a eu une syncope, elle a demandé à reposer sur le lit. Alors, Prévost l'a étranglée.

D. Vous l'avez dépouillée ensuite ? Combien portait-elle ?

R. 1,500 francs.

D. D'après des calculs précis, le chiffre était de 4,000 fr. au moins.

R. Mais pas du tout, monsieur, c'est une erreur. Quel intérêt aurais-je à dire plus ou moins que la vérité ?

D. Celui peut-être de dissimuler les vols commis postérieurement au crime, car vous avez été fouiller le logement de la malheureuse immolée par vous.

R. Jamais, monsieur, jamais je n'ai été dans ce logement pour y rien prendre !

D. Mais vous achetiez à une nouvelle maîtresse, que vous preniez aussitôt, pour plus de 1,500 francs de meubles, de toilettes. On a, de plus trouvé en votre possession divers objets que vous ne pouviez pas avoir entre les mains sans vous les être procurés après l'assassinat.

R. Nullement... Ces objets, je les tenais d'Adèle Blondin elle-même, qui me les avait donnés.

D. Il est démontré que, de 1874 à 1879, vous avez dépensé beaucoup plus qu'il ne vous eût été possible si vous n'aviez prélevé que 1,500 fr. sur la petite fortune de votre victime. Vous avez acheté à des femmes des robes, des bijoux. Elles en ont déposé. Parmi ces femmes il en est une qui depuis a épousé un cocher. Toutes vous paraissaient très-attachées. Elles n'auraient donc point la pensée de vous charger par des exagérations indépendamment de ce que vous déboursiez, pour elles, vous ne vous refusiez à vous même aucune douceur. Vous avez changé de logement ; vous vous êtes offert des meubles.

R. J'avais mes appointements.

D. Il est bien inutile d'insister à cet égard. Personne n'ignore que les appointements d'un gardien de la paix lui suffisent pour vivre, mais non pour faire des acquisitions coûteuses. Enfin, arrivons en août dernier. Vous vous arrêtez fréquemment aux vitrines des taillandiers, vous examiniez les outils meurtriers qu'on y voit réunis. Vous marchandez une hachette, vous achetez un couteau. Pourquoi cette lame si solide et si fortement emmanchée ?

R. C'était pour tuer M. Lenoble.

D. Bon, vous y arrivez, vous prononcez ce nom pour la première fois ; continuez.

R. Oh ! d'abord je n'y pensais pas ; non, je n'y pensais pas... Je suis ici pour dire la vérité, rien que la vérité ; je le jure.

D. Comment connaissez-vous Lenoble ?

R. Il avait fait des affaires avec des collègues à moi. Il était venu cinq ou six fois me voir, me proposer des marchandises. Alors moi, la tentation m'a pris.

D. Est-ce que le courtier ne revenait pas uniquement parce que chaque fois vous ne trouviez pas son assortiment suffisant ?

R. Non, non, je ne voulais rien; s'il n'était pas tant de fois retourné me voir avec son insistance, je ne l'aurais pas tué...

D. Depuis longtemps, toutefois, vous manifestiez du goût pour la bijouterie. Vous marchandiez les montres souvent. Un jour, vous en achetez une à un sieur Aron; une autre fois, vous vous renseignez auprès d'un sieur Lœb sur la valeur des approvisionnements que les colporteurs transportent dans leurs boîtes.

R. Je ne pensais à rien.

Prévost pleure. Ses larmes redoublent quand, sur l'ordre du président, l'huissier audencier extrait du fouillis des pièces à conviction les instruments qui ont servi au crime.

D. Vous avez dû tuer du premier coup ce pauvre Lenoble?

R. Non monsieur.

D. Combien de coups, lui avez-vous porté au moment où il était assis libellant les billets que vous deviez souscrire ?

R. Trois coups.

D. Lenoble est tombé ?

R. Pas immédiatement.

D. Le matin, vous étiez descendu dans la cour puiser de l'eau; c'était une précaution jugée par vous utile?

R. Oui, monsieur.

D. Et puis, vous avez dépecé le cadavre, en ayant soin de laver les traces produites par l'opération ?

R. Oui, j'avais mis le corps sur une malle placée dans ma chambre... C'est là que je l'ai découpé.

D. Tout cela froidement, sans une hésitation, sans un remords ?

R. Monsieur, le mirage de l'or m'avait séduit. (Long mouvement.)

D. Votre dépeçage achevé, vous avez commencé le transport des morceaux ?

R. Oui.

D. A quelle heure de l'après-midi avez vous fini votre travail ?

R. A cinq heures et demie; j'ai attendu la nuit pour emporter les restes.

D. Un de vos collègues vous a rencontré, ayant suspendu au bras le panier noir en osier qui est ici, sur la table. Ce collègue vous interpelle :

— Où allez-vous ?

Et vous, comme par une plaisanterie sinistre, vous répondez :

— Je déménage un ami.

— Je ne plaisantais pas.

D. On a retrouvé nécessairement tous les fragments du cadavre à l'exception de la tête; elle était restée chez vous, cachée dans la cheminée. Vous comptiez l'écraser, n'est-ce pas ?

R. Oh ! je n'aurais pas eu ce courage. (Sensation.)

Arrêtons l'interrogatoire sur ce mot ; sa redoutable hypocrysie nous semble caractériser le tempérament moral de l'accusé.

L'audition des témoins commence. Nous mentionnerons brièvement le premier témoignage, celui de M. Lefébure, commissaire de police du quartier de la Chapelle.

— Prévost, dit-il, avait la sympathie du public, avec lequel il se montrait d'une politesse sans bornes. Ses collègues le considéraient comme un cerveau mal pondéré. Il était sobre, d'habitudes régulières, mais excentrique dans ses allures et dans son propos. Il passait pour haineux et vindicatif. J'ai entendu rapporter cette phrase : « Couper la tête à un homme, qu'est-ce que cela ? C'est du chocolat, du velours ! »

Lorsqu'on apporte au commissariat les premiers débris humains retirés des égoûts le soir, M. Lefébure ordonna leur expédition sur la Morgue. Les débris recueillis le lendemain matin furent d'abord portés au poste de l'Evangile. Ce fut à ce moment que le gardien de la paix Daumas raconta avoir fait la veille la rencontre de Prévost couvert d'une blouse. Ce costume n'était pas habituelle à l'ancien cent-garde. Quand il n'était pas en tenue, il s'habillait proprement, presque élégamment, d'une redingote noire. C'est ainsi qu'il est vêtu aux débats.

VERDICT

Paris 8 décembre, 7 h. 38.

Le sergent de ville Prévost, accusé d'avoir assassiné Lenoble et la fille Blondin a comparu devant la Cour d'assises de la Seine.

IL A ÉTÉ CONDAMNÉ A MORT.

Revue des Modes

Rien de nouveau sous le soleil, a-t-on dit bien souvent. Un poète anglais a exprimé cette pensée par ces mots devenus célèbres: « Il n'y a pas de nouvelle coutume qui ne soit ancienne. » Enfin, Mlle Bertin, la marchande de modes de Marie-Antoinette, l'interprétant à sa manière, disait : « Il n'y a de nouveau que ce qui est oublié. » La phrase de chacun est très vraie pour les choses du monde en général ; mais le mot de Mlle Bertin l'est bien plus encore pour la mode qui préoccupait journellement cette «surintendante des toilettes royales,» comme l'appelle spirituellement M. Edouard Fournier. On cite de Mlle Bertin un autre mot amusant ; il est en dehors du sujet qui nous occupe, mais il donne bien l'idée de l'importance que s'attribuaient à cette époque les marchandes de modes, les coiffeurs, etc., etc. Impatientée un jour du goût difficile d'une petite-maîtresse, elle dit à une de ses ouvrières : « Présentez donc à madame des échantillons de mon dernier travail avec Sa Majesté. » Etrange vanité !

Mais revenons à la pensée que nous tenions tout à l'heure. Plus que jamais elle est vraie. Pour nous donner du nouveau, on fouille dans l'histoire des vieilles estampes, et toute forme, quelle qu'elle soit, est adaptée au goût moderne. Au moment des bals, on ressuscite les vieux brocards, les riches brocatelles aux prix exorbitants, et l'on en fait des toilettes qui semblent descendues d'un vieux cadre. Citons une toilette de satin ivoire garnie en tablier de bouillonnés et de volants de dentelle. Une draperie Louis XIII en broché Watteau traverse le bas du buste ; elle passe dans une longue boucle de strass placée sous la taille et se fixe dans les coutures de côté. Le corsage, tout plat sur le devant, cache son contour inférieur sous les plis de la draperie. Par derrière, la robe est de forme princesse. Elle est tout en broché, lacée dans le dos et fournissant une longue traîne ronde avec ourlet de satin ivoire. Au bas du tablier sort un plisse de satin rose, de la nuance des fleurs du broché. Une draperie de crêpe lisse avec dentelle descend en fichu autour de l'encolure et sur le devant du corsage, où elle s'agrafe, un peu à gauche, sous un piquet de roses variées. Des piquets tout semblables capitonnent le tablier et donnent à la toilette un petit air vieillot des plus réussis. La manche descend jusqu'au coude : elle est ornée de sabots de dentelle, retenus à la saignée par un nœud de satin. Souliers de satin ivoire avec boucle de strass. Coiffure de plumes roses et éventail peint, avec vieille monture d'ivoire incrustée d'or. Cette toilette est d'un effet saisissant et d'un vrai caractère.

Mais quittons les robes de bal pour parler des fourrures. Aussi bien voici la saison où l'on songe à l'acquisition d'un manchon, d'une pelisse, ou à la transformation de ce que l'on possède. Nos conseils seront donc bien venus. De toutes les fourrures, la loutre est la plus recherchée cet hiver. Est-ce un instinct aristocratique qui est cause de cette faveur, ou est-ce simplement que rien n'est doux, moelleux, velouté, caressant pour l'œil autant que la loutre. Bien des fourrures atteignent des prix très-élevés, mais aucune n'est aussi en faveur que la loutre. La martre zibeline, de vieille noblesse, conserve son prestige et sa réputation, mais elle tente peu. Il est vrai que peu de personnes peuvent s'offrir un manchon de 1,800 fr., prix de la zibeline. Le renard bleu, dont on parle beaucoup dans les romans et au théâtre, — sans doute parce que le nom est fantaisiste, — mais qui n'a de bleu que le nom, n'est pas passé dans le domaine public. Le chinchilla, très-grand seigneur, grâce à son poil soyeux et argenté, a toujours beaucoup de sympathies. Mais les seules fourrures qui fassent une réelle concurrence à la loutre sont le castor et le renard noir ou argenté.

Le renard noir est une superbe fourrure, aux tons sombres, dont le prix s'élève en raison de la couleur plus foncée du poil. Un manchon de renard noir peut coûter 600 fr., et une bande de 10 centimètres de hauteur atteint le chiffre de 150 ou 200 fr. par mètre. Le castor est aussi de différents prix, selon la beauté de la robe. Le castor du Canada, d'un beau noir brillant, à longs poils, vaut de 35 à 50 fr. le mètre, sur 10.12.14 centimètres de largeur. Quant au castor du Kamtschatka, il est bien plus beau et se paye 45 fr. le mètre sur 10 centimètres. Nous ne disons rien de la sibérienne, du skungs, si vulgarisés aujourd'hui, et dont on connaît les qualités. La sibérienne est la véritable fourrure de deuil ; elle est très-lustrée, à poils tombants.

Arrivons à la loutre, coqueluche des femmes élégantes, cette saison. La loutre teinte, brune et plate, vaut de 90 à 100 fr. le mètre, toujours sur 10 ou 12 centimètres. Quant à la loutre du Kamtschatka, si épaisse avec ses tons doux, elle est bien la plus jolie des fourrures. Pour avoir une belle garniture de manteau, il faut compter pour une bande de largeur ordinaire, de 150 à 200 fr. par mètre. Nous avons vu une visite en loutre de moyenne grandeur, doublée de satin brun et ouatée, avec bande de loutre en bordure, un grand col et de grandes manches, qui coûtait 1,200 fr. Une belle confection très-longue, en sicilienne, fourrée de ventre de petit-gris et bordée de renard noir, avec motif de passementerie dans le dos, peut coûter de 500 à 600 fr. ; avec bordure en castor de Canada, elle peut arriver à 700 fr. Il y a des nappes de fourrures où le dos et le ventre de petit-gris sont cousus à côté ; l'effet en est original : ce sont de grandes taches grises, coupées de larges points blancs. Une rotonde simple, doublée ainsi, est d'un prix très-abordable : on peut l'avoir pour 300 ou 400 francs.

Les bonnets de loutre et les toques jouissent de la même faveur que les années précédentes ; on ne s'en est pas lassé. On vient même de faire des chapeaux de forme Niniches et Directoire tout en loutre. Une coiffure de ce genre, simplement garnie d'un motif de plumes fantaisie, ne vaut pas moins de 100 fr. Mais c'est bien élégant et surtout très seyant. La petite capote en peluche noire semblable au chapeau de soie si disgracieux, que portent les messieurs, gagne tous les jours du terrain. Elle est si commode ! Un rien la garnit : une draperie, un chou, un oiseau ; avec tout elle est jolie.

NOUVELLES DU MATIN

M. LEROYER

Paris, 8 décembre, 7 h. s.

Le *Temps* confirme que M. Leroyer paraîtrait décidé à se retirer.

Ses amis tâchent de le dissuader.

M. Hérold a déclaré qu'il n'acceptera pas le ministère de la justice.

—

La Commission de la Chambre relative aux insoumis et aux déserteurs s'est prononcé pour l'extension aux classes antérieures à 1872 du bénéfice de la nouvelle loi.

La Commission entendra les ministres de la guerre de la marine.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel*, d'aujourd'hui :

Décret convoquant les électeurs du canton de Lanslebourg (Savoie), à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

Décret nommant un sous-préfet en Algérie.

Décrets nommant des maires et des adjoints.

Décrets nommant le commandant des établissements français de l'Océanie commissaire de la République aux îles de la Société.

Décret autorisant la caisse d'épargne établie à Die (Drôme).

Décret autorisant la nouvelle caisse d'épargne établie à Bernay (Eure).

—

MM. Raynal, Trarieux Achard, Caduc, députés républicains de la Gironde, ont eu une entrevue avec le ministre de la guerre.

Ils se sont plaints de ce qu'aucune mesure disciplinaire n'avait été prise contre M. de Carayon-Latour, lieutenant-colonel de l'armée territoriale, qui a assisté à la manifestation royaliste du 29 septembre.

—

On annonce que la toiture du marché du Château-d'Eau, rue du Château-d'Eau, vient de s'effondrer sous la masse de neige qui la couvrait. Il n'y a pas eu de victimes.

—

Le conseil d'Etat a eu à examiner hier le recours des instituteurs congréganistes contre les arrêtés qui les ont remplacés par des instituteurs laïques.

La décision sera rendue aujourd'hui.

—

M. de Marion Brézillac, juge au tribunal civil de Toulouse, a comparu hier devant la cour de cassation (chambres réunies en chambre du conseil) en exécution de l'arrêt d'avant faire droit rendu sur la poursuite disciplinaire dirigée contre lui par M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

La cour a prononcé contre M. de Marion-Brézillac la peine de la suspension de ses fonctions pendant un an, pour avoir assisté, le 15 juillet dernier, à un banquet légitimiste qui a eu lieu à Toulouse.

—

« M. Laisant se propose, assure le *Voltaire*, d'adresser une interpellation au ministre de la guerre, au sujet du maintien de M. le général Vinoy à la tête de la grande chancellerie de la Légion d'honneur. »

—

Au conseil des ministres, qui doit avoir lieu aujourd'hui à l'Elysée, M. Lepère, ministre de l'intérieur, doit faire part à ses collègues de la demande qui lui a été faite par le comité du commerce d'autoriser une loterie de deux millions dont une moitié sera attribuée aux pauvres de Paris et l'autre moitié à ceux des départements.

—

Le mouvement des conseillers de préfecture paraîtra très-probablement jeudi au *Journal officiel*. Il comprendra une douzaine de noms.

—

Aujourd'hui, lundi, à onze heures, M. Léon Chetteau a été reçu en audience particulière par M. le président Jules Grévy. Il a remis à M. le président de la République une pétition des habitants de la Nouvelle-Orléans, demandant l'organisation d'une ligne de steamers du Havre à la Nouvelle-Orléans. Il a fait valoir les avantages de l'escale de Baltimore.

La pétition sera soumise au Conseil des ministres.

M. Chotteau, qui s'embarquera au Havre le 20 courant, à bord de la *France*, a ensuite pris congé de M. Jules Grévy.

—

Le bureau météorologique du *New-York Hérald* communique la dépêche suivante :

New-York, 8 décembre, 7 h. matin.

Une perturbation arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norwège, affectant celle de la France, entre le 11 et le 13 — Elle sera accompagnée de pluies et peut être d'éclairs, et sera suivie de neiges et de bourrasque du sud inclinant au nord-ouest

Temps orageux sur l'Atlantique, au nord de 40 degré.

Dépêches Télégraphiques

France

Nantes, 8 décembre.

Le thermomètre marquait ce matin 16 dégrés au-dessous de zéro.

Les lignes télégraphiques de Bretagne sont considérablement éprouvés.

800 poteaux ont été renversés.

Angleterre.

Londres, 8 décembre.

Le rapport officiel du ministère du commerce constate que les répartition en novembre ont été de 35,343,388 livres sterling, sur la période correspondante de 1878.

Les exportations ont été de 17,051,995 livres sterling, soit une augmentation de 1,090,296 livres sterling.

Londres, 8 décembre.

Il dégèle à Londres.

Le gouvernement a reçu des dépêches annonçant que la chaudière du navire de guerre anglais le *Pélican* a fait explosion et que plusieurs hommes de l'équipage ont été tués ou blessés.

Bruxelles, 8 décembre.

Le journal l'*Europe* publie la dépêche suivante :

Berlin, 8 décembre.

La fraction du centre de la diète qui s'était ralliée au projet de rachat des chemins de fer, ayant acquis aujourd'hui la quasi certitude que les négociations entamées entre la curie romaine et M. de Bismarck, n'aboutiront pas; aurait résolu de voter contre le rachat.

Autriche

Buda-Pest, 8 décembre.

Les grands amas de neiges et de pluies de la semaine dernière ont causé des inondations en plusieurs endroits. Le Kœres a débordé à Grosswardein. L'eau s'est élevée pendant une demi-journée, à une hauteur de 50 centimètres, dans une partie de la ville. Tout danger est écarté depuis hier.

Les eaux du Kœroes blanc et du Kœroes noir sont très-grosses. Plusieurs digues sont rompues. Quelques localités sont inondées par le Maros et le Samos.

Le Samos a débordé en Transylvanie.

Espagne

Madrid, 8 décembre.

M. Posada Herrera est chargé de former un nouveau Cabinet. Il a eu des conférences avec les principaux chefs de groupes parlementaires.

Rien n'est encore décidé.

Madrid, 8 décembre, soir.

M. Posada Herrera a eu des entrevues avec MM. Sagasta, le maréchal Serrano, Alonso Martinez et Camacho.

On considère comme impossible, la formation d'un cabinet avec le concours des constitutionnels.

M. Posada Herrera a fait aussi une visite à M. Canovas.

Madrid, 8 décembre soir.

M. le marquis Essada de Herrera a renoncé à la formation du nouveau ministère. Le roi vient de faire appeler M. Canovas del Castillo.

L'archiduc et l'archiduchesse Regnier sont partis pour Lisbonne.

Italie

Rome, 8 décembre.

Le *Fanfulla* mentionne une lettre de M. de Bismarck au sénateur Jacini, au sujet de son œuvre intitulée : « Les conservateurs et la Révolution naturelle des partis politiques en Italie. »

M. de Bismarck dit seulement qu'un accord, entre les puissances résolues à suivre une politique strictement Conservatrice, pourra permettre un désarmement partiel, seul remède aux finances des divers Etats et des misères des populations.

M. de Bismarck encourage donc M. Jacini dans l'œuvre qu'il a entreprise.

Le même journal dit que dernièrement un échange de dépêche a eu lieu entre les cabinets de Berlin, de Vienne et de Rome, relativement à la question de la frontière grecque. Nous avons dit des mots de entre qu'un accord entre les trois puissances sur cette question, ainsi que sur la question d'Egypte, est établie.

Turquie

Constantinople, 8 décembre.

A la suite d'un article paru dans le journal turc *Hayikat*, traitant la question des rapports historiques entre la France et la Turquie, depuis trois siècles, la Porte a envoyé à tous les journaux un communiqué leur défendant, sous les peines les plus sévères, de publier des articles pouvant compromettre les relations amicales de la Turquie avec les puissances étrangères.

Constantinople, 8 décembre.

La Porte vient d'adresser aux puissances une circulaire dans laquelle elle signale la situation déplorable des émigrés musulmans Bulgares. Ceux-ci sont arrêtés aux frontières sous prétexte que leurs passeports ne sont pas revêtus du visa de l'agent Bulgare.

Chester, 8 décembre.

M. Gladstone, à son retour d'Ecosse, a été reçu partout avec enthousiasme.

Des adresses lui ont été remises sur tout son passage. Il a prononcé plusieurs discours.

A Chester, le noble lord a été reçu chaleureusement.

Parlant à Wigan de la théorie développé par le marquis de Salisbury, justifiant l'occupation de Gibraltar, de Malte et de Chypre, M. Gladstone a dit qu'il considérait ces paroles comme indignes d'un homme d'Etat anglais.

Si d'autres nations, a-t-il dit, réclamaient de pareils droits, ces prétentions auraient pour résultat de mettre à feu et à sang toutes les populations chrétiennes de l'Europe.

Russie

Moscou, 8 décembre.

On a lieu de soupçonner que l'un des principaux individus compromis dans le récent attentat contre la vie de l'empereur de Russie est un déporté qui était parvenu à s'évader. On poursuit l'enquête avec la plus grande activité.

COMMERCE

Marché de Courtrai du 9 décem.

Prix par hectolitre : Froment blanc, 25 «« 26 »»; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, 17 »» 17 »»; Avoine, 13 »» 13 50. Prix par 100 kilogrammes: Pommes de terre jaunes, 12 »» 13 50 Pommes de terre rouges 14 »» 15 »»; Beurre par 1/2 kil. 1 77 1 80; Œufs, par 25, 2 70 3 06.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos, 70 »» »» »»; Huile de lin, les 100 kilos, 64 50 65 »»; Graine de colza indigène et étrangère, 100 k., »» »» »» »»; Graine de lin indigène, les 100 kilos, 34 »» 35 »»; Tourteaux de colza, les 100 kilos, 20 »» 22 »», Tourteaux de lin, les 100 kilos, 27 »» 30 »»; Tourteaux de chanvre, »» »» »» »».

Observations: Huile de colza: Demandée. Sur les quatre premiers mois 74 fr. — Huile de lin: Demandée. — Graine de colza: Hausse. — Graine de lin: Hausse. — Tourteaux: Hausse.

COURS COMMERCIAUX DE PARIS
du 8 Décembre, 6 heures soir.

Huile de colza		Farines 8 marques	
Disponible	79 25	Courant	71 75
Courant	79 25	Janv.-fév.	72 72 25
Janvier	80	Mars-avril	73
4 premiers	80 75	4 de mars	73 25
4 de mai	82 25 10	Farines supérieures	
Huile de lin		Courant	71
Disponible	71 75	Janv.-fév.	71 25
Courant	71 50 75	Mars-avril	71 50
Janvier	71 75 72	4 de mars	71 75
4 premiers	72 50 73	M. Darblay	75
4 de mai	73 75	Blés	
Spiritueux		Courant	33 75
Disponible	69 50 70	Janv.-Fév.	33 90
Courant	69 50 75	Mars-avril	34 10
Janvier	69 50 25	4 de mars	34 25
4 premiers	69 25	Seigles	
4 de mai	69 25	Courant	23 75
Stock 6 60 pipes		Janv.-fév.	24
Circulation		Mars-avril	24 75
Sucres		4 de mars	24 75
N° 13 13 cour.	66 25	Avoines	
N° 7/9 d.	72 50	Courant	20 75
Blanc 3 disp	76	Janv.-fév.	20
Courant	76 12 25	Mars-avril	20 75
Janvier	76 50	4 de mars	20 75
4 premiers	76 75		
3 de ma			
Raffinés 157	à 148 50		

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE
8 Décembre. — 6 heures soir

Huile colza en f.d.	79 2	Esprits	69 50 70
id. en tonnes	81 2	Farines 8 m.	71 75
id. épurée	90 25	Supérieure	71
Huile de lin en f.d.	71 75	Suif	87
id. en tonnes	73 75	Cafés Java	230
Suc. 7/9 disp.	72 0	Ceylan	215
id. 10/13 d.	6 25	Haïti	210
id. blanc 3 c.	6	Rio	190
Raffin. bonn. sorte	157	Cacaos Para	180
id. belle sorte	148 50	Guayaquil	160
Certific. de sortie	75	Haïti	140
Mélasse de fab.	50	Trinité	165
id. raffinerie	18	Caraque	200 à 160

9 Décembre	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourtx l'hectolitre
Colza	73 0	21 3	16 0 18
Colza pures	79 0		
Œillette b. g.		24 37	16 50
Lin c. pays	1	23 25	29
Lin c. étran.	66	22 23	25
Camélin	6 0 6		16
Chanvre			14 50

DOUAI. — Marché du 8 décembre.

GRAINS (l'hectolitre)	Prix extrêmes	GRAINES (l'hectolitre)	Prix extrêmes
Blé	18 — à 26 75	Colza	— — à — —
Métil	— — à — —	Chanvre	— — à — —
Seigle	11 25 à 13 25	Œillette	39 50 à — —
Orge	— — à — —	Camel.	16 50 à 17 50
Avoine	8 75 à 9 25	Lin.	23 50 à — —

Valeurs	Cours préc	Cours du 9 décembre
Crespin-I. Anzin	45	
Marly	120	
Annœullin	10	
Ch. Com. Calais		

COURS de SUCRES et du s/o du 9 Déc

SUCRES	Cours de la veille	Cours comm.	Offert	Demandé
Sucre indigène 88 degré	65			
» » 7 à 9	71 50			
» en grain, 6 k. n° 1	160 50			
Sucre n° 3	74			
» indigène n° 3				
2/6 betterave, disponib.	68			
» » courant.	55			
» fin 1re qualité dispon.	67			
» » courant.	66 75			
Mélasse disponible	65			
A livrer 4 premiers	67 50			
» 4 janvier				
» 4 d'été	69 50			
» 3 derniers	60			
» 1 prochain	62			

AIRE. — Marché aux céréales du 5 déc.

	1er prix	2e prix	3e prix
Blé froment	25 50	23 75	19 »»
Seigle	»» »»	»» »»	»» »»
Escourgeon	15 25	14 62	11 50
Avoine	10 »»	8 13	7 25
Fèves	20 »»	18 66	16 »»
Colza	»» »»	»» »»	»» »»
Graine de lin	»» »»	»» »»	»» »»
Œillette	39 »»	41 55	38 50
Cameline	19 »»	18 06	16 50
Moutardelle	36 50	34 80	25 »»
Pois	30 50	»» »»	25 »»
Pommes de terre	»» »»	»» »»	»» »»
Beurre, le kil.	»» »»	»» »»	»» »»
Œufs, les 26	»» »»	»» »»	»» »»

MARCHE DE CASSEL du 4 décembre.

8 quest. de lin vendus, de		93	95
12 » de fenas, de		19	23
» d'avoine, de		19	11
» de graine de lin, de			
» de colza, de			
» de cameline, de			
1 » de pommes de terre, de		1 9	1
1 » de navets, de			

MARCHE DE CAMBRAI du 6 décembre.

Blé blanc	23	23 75	GRAINES		
Blé roux	19	21	Œillette	39	42
Seigle	15	16	Colza	22	23
Avoine	8	9 20	Cameline	16	18
Fèves	46		Lin	25	28
Pois	14				
TOURTEAUX					
Œillette	19	20	Colza		75
Colza	17	19			78
Cameline	18	16	Cameline		69
Lin du pays	29	30	Lin du pays		

MERCURIALE DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Prix moyen de l'hect. de blé.		Pain de ménage le kilog.
Hazebrouck	24 72	3 7
Bailleul	24 83	30
Cassel	24 16	31
Estaires	24	32
Merville		
Steenvoorde	23 63	31

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE, (CAPITAL 30,000000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11 RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 8 décembre 1879.

Le marché conserve sa fermeté malgré la pénurie d'affaires qu'occasionne l'inclémence de la saison, les cours actuels étant l'œuvre du comptant, ne pouvaient manquer d'être solides, on a fini à 82,50 sur le 3 0/0, à 84,05 sur l'amortissable, à 115,70 sur le 5 0/0, à 812,50 sur la Banque d'Escompte, à 875 sur le Crédit lyonnais, à 658,75 sur la Banque hypothécaire, à 570 sur la Banque de Paris, à 624,75 sur le Mobilier espagnol. Le Crédit foncier était lourd de 1035 à 1060; la Banque nationale était recherchée à 640; les relations dont nous avons expliqué l'origine paraissent terminées et cette valeur va pouvoir marcher vers des cours auxquels l'importance des bénéfices acquis et sa bonne situation lui donnent droit.

La Banque française-italienne est à 470 ; on dit que la fixation d'un dividende sera soumise au vote de la prochaine Assemblée générale ; cette val